

LES PRESTATAIRES DE FORMATION CONTINUE EN 2008

Une activité de formation légèrement moins dynamique qu'en 2007

En 2008, le secteur de la formation continue a poursuivi sa progression, de façon toutefois un peu moins soutenue qu'en 2007.

Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 6,9 milliards d'euros, en hausse de +6,2 %, après +7,3 % en 2007. Au total, 14 550 organismes (+2,6 %) ont formé 11,4 millions de stagiaires (+3,9 %) et dispensé 755 millions d'heures (+0,5 %).

La concentration de l'activité reste forte : 3 % des prestataires dépassant 3 millions d'euros réalisent 46 % du chiffre d'affaires.

La durée moyenne des formations s'est réduite de deux heures par rapport à 2007, pour atteindre 67 heures. Mais le temps passé en formation est très inégal selon les formations et les publics.

Les dix spécialités de formation les plus suivies sont les mêmes qu'en 2007. Les formations portant sur l'hygiène et la sécurité arrivent en tête, suivies par celles concernant les spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion ou ayant trait au développement des capacités d'orientation ou d'insertion.

En 2008, 14 545 organismes de formation continue (1) ont dégagé un chiffre d'affaires de 6,9 milliards d'euros (graphique 1, tableau 1). Leur nombre s'est accru de 2,6 %, soit une hausse proche de celle enregistrée en 2007 (+2,8 %) et leur chiffre d'affaires a progressé pour la troisième année consécutive (+6,2 %, après +7,3 % en 2007 et +4,1 % en 2006). 11,4 millions de stagiaires ont fait appel aux organismes de formation, soit une progression de +3,9 %, après +6,6 % en 2007. Le nombre d'heures-stagiaires (2), qui atteint 755 millions, n'a augmenté que de +0,5 %, après +3,8 % en 2007. La durée moyenne des formations a ainsi continué de baisser : elle s'est établie à 67 heures en 2008, soit 2 heures de moins qu'en 2007. Dans un contexte de début de crise, le chiffre d'affaires du secteur de la formation a donc continué à progresser en 2008, de façon toutefois un peu moins soutenue qu'en 2007, cette progression reflétant dans une large mesure l'orientation des stagiaires vers des formations plus coûteuses.

(1) Ne sont analysés dans cette étude que les organismes dont l'activité principale est l'enseignement et la formation, soit 61 % du marché national de la formation professionnelle continue (encadré 1).

(2) Les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque stagiaire.



La part des organismes privés à but non lucratif continue de baisser

94 % des organismes relèvent du secteur privé (à but lucratif, non lucratif et formateurs individuels) et réalisent les trois quarts du chiffre d'affaires. 9 millions de stagiaires ont été accueillis dans leurs centres de formation, soit 81 % du total. C'est essentiellement grâce à eux et notamment grâce au secteur privé à but lucratif que le dynamisme global du secteur se maintient en termes de chiffre d'affaires.

En 2008, le nombre de prestataires privés à but lucratif s'est accru de 5 % et représente 36 % du total des organismes, soit 1 point de plus qu'en 2007. Ils ont formé 39 % des stagiaires et totalisé 38 % des heures-stagiaires. Leur chiffre d'affaires a ainsi augmenté de 8 % et pèse pour 40 % du total.

En baisse de 3 %, le nombre d'organismes privés à but non lucratif (associations, syndicats, coopératives, fondations...) poursuit en revanche un déclin amorcé depuis de nombreuses années. En 2008, ce secteur représente 26 % des prestataires (-2 points par rapport à 2007), alors qu'il comptait pour 38 % en 1999. Il constitue néanmoins en 2008 le tiers du marché en chiffre d'affaires (31 %) et en nombre de stagiaires (32 %). Le chiffre d'affaires du privé à but non lucratif est en hausse de 6 % grâce notamment à une hausse du nombre d'heures stagiaires (+2,5 %), le nombre de stagiaires diminuant quant à lui de 2 %. L'heure de formation dans le privé à but non lucratif coûte plus cher à l'acheteur (ou aux financeurs puisque l'on tient compte d'éventuelles subventions). Le secteur privé à but lucratif, *a priori* plus sensible à la concurrence, est sans doute plus enclin à baisser ses tarifs pour accroître son attractivité. Pour une heure-stagiaire, le chiffre d'affaires moyen est de 12 € dans le secteur privé à but non lucratif ; il est de 10 € dans le secteur privé à but lucratif, de 8 € dans le public et parapublic (3).

Les formateurs individuels connaissent la plus forte hausse (+6 %) et représentent 32 % des prestataires. Ils ont également formé un plus grand nombre de stagiaires (+9 %). Cependant, ils n'accueillent en 2008 qu'un stagiaire sur dix et ne réalisent que 4 % du chiffre d'affaires du secteur et 9 % des heures-stagiaires.

Le nombre d'organismes publics et parapublics recule de 4 % et représente un peu moins de 6 % des prestataires. Ces organismes

Encadré 1

LE CHAMP COUVERT PAR CETTE ÉTUDE

Cette étude s'intéresse aux activités de formation professionnelle continue des organismes d'enseignement et de formation.

Les activités de formation professionnelle continue sont connues à l'aide des bilans pédagogiques et financiers, que sont tenus de renseigner les organismes intervenant dans ce domaine (encadré 2). En 2008, 58 450 établissements dispensateurs de formation ont renseigné un bilan pédagogique et financier. Parmi eux, 50 328 ont effectivement réalisé des actions de formation continue en 2008. Ils en ont dégagé un chiffre d'affaires de 11,3 milliards d'euros, soit 9,5 % de plus qu'en 2007.

La formation continue est un marché ouvert, pour lequel les textes fondateurs n'ont pas conféré de monopole ni de position dominante à tel ou tel dispensateur. Peuvent donc exercer une activité de formation des entreprises, des associations, des établissements et des organismes privés quelle que soit leur activité. C'est ainsi que coexistent sur ce marché des organismes qui exercent cette activité à titre principal, et d'autres prestataires pour lesquels elle est secondaire, et qui ne réalisent leurs prestations de formation qu'en tant qu'activité annexe ou en accompagnement de la vente d'un produit.

Parmi les établissements intervenant dans la formation professionnelle continue, la présente étude ne retient que les organismes d'enseignement et de formation, c'est-à-dire les organismes dont l'activité principale exercée (APE) est l'enseignement ou la formation, initiale ou continue :

- 85.31Z : Enseignement secondaire général ;
- 85.32Z : Enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 85.41Z : Enseignement post-secondaire non supérieur ;
- 85.42Z : Enseignement supérieur ;
- 85.59A : Formation continue d'adultes ;
- 85.59B : Autres enseignements.

En 2008, 14 545 établissements dispensateurs de formation professionnelle continue entrent dans ce champ. Ils ont réalisé un chiffre d'affaires de 6,9 milliards d'euros et couvrent 61 % du marché national de la formation professionnelle continue.

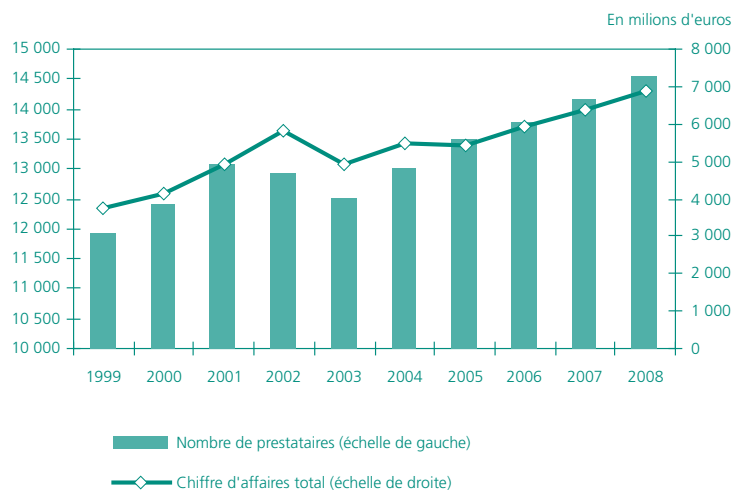
Une étude réalisée par le Céreq en 2008-2009 sur les organismes déclarant avoir la formation comme activité secondaire [3] montre par ailleurs qu'une partie d'entre eux réalise, en fait, une part majoritaire de leur chiffre d'affaires en formation mais préfèrent ne pas s'afficher comme organisme de formation. Si l'on se restreint aux prestataires qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 150 000 euros, les organismes relevant d'un code APE autre qu'enseignement ou formation représentent 46 % des dispensateurs de formation et 36 % du chiffre d'affaires.

Nota bene : la nomenclature d'activités française a été révisée au 1^{er} janvier 2008 (NAF rév.2). Le champ retenu pour les publications précédentes regroupait les établissements dont l'APE était parmi les cinq activités suivantes :

- 80.2A : Enseignement secondaire général ;
- 80.2C : Enseignement secondaire technique ou professionnel ;
- 80.3Z : Enseignement supérieur (général, professionnel, technique ou scientifique) ;
- 80.4C : Formation des adultes et formation continue ;
- 80.4D : Autres enseignements.

Le changement de nomenclature n'a affecté que très marginalement le contour du champ : quelques activités d'enseignement culturel, sportif ou récréatif ont été regroupées dans des activités non retenues dans la présente étude.

Graphique 1 • Prestataires et chiffre d'affaires



Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

(3) Ces écarts peuvent aussi s'expliquer par des différences dans la nature des formations dispensées dans chacun des secteurs.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Tableau 1 • Les prestataires de formation en 2008

	Organismes	Évolution 2008/2007	Chiffre d'affaires	Évolution 2008/2007	Nombre de stagiaires (1)	Évolution 2008/2007	Nombre d'heures-stagiaires (1)	Évolution 2008/2007 (2)
	(en nombre)	(en %)	(en millions d'euros)	(en %)	(en milliers)	(en %)	(en milliers)	(en %)
Ensemble	14 545	+2,6	6 904	+6,2	11 378	+3,9	755 094	+0,5
Selon le statut (en %)								
Privé à but lucratif	36	+5,0	40	+8,3	39	+7,7	38	+4,8
Privé à but non lucratif	26	-3,1	31	+5,7	32	-2,3	24	+2,5
Formateurs individuels	32	+6,4	4	+5,3	10	+8,7	9	+2,1
Public et parapublic	6	-3,9	25	+3,7	19	+4,8	29	-6,5
Selon le chiffre d'affaires (en %)								
Moins de 75 000 euros	49	+2,4	3	+4,7	9	+7,4	7	+20,0
75 000 à 150 000 euros	14	+3,5	3	+3,8	6	+5,1	6	+2,8
150 000 à 750 000 euros	24	+0,9	17	-0,7	22	+0,4	21	-12,9
750 000 à 1 500 000 euros	6	+3,2	14	+3,3	12	-2,8	14	-2,2
1 500 000 à 3 000 000 euros	4	+7,8	16	+8,7	17	-1,0	14	+3,8
Plus de 3 000 000 euros	3	+10,5	47	+9,4	34	+11,2	38	+6,1
Selon l'année de déclaration d'activité (en %)								
Avant 1990	15	-5,6	37	-0,1	32	-3,6	31	-7,5
Entre 1990 et 2000	28	-9,3	30	+2,4	29	-0,2	37	-7,3
Après 2000	57	+12,4	33	+18,2	39	+15,0	32	+22,8

(1) Le rapprochement entre les données pédagogiques (stagiaires et heures) et le nombre de prestataires ainsi que leur chiffre d'affaires doit être fait avec précaution. En effet, certains organismes n'ont pas renseigné la partie pédagogique.

(2) Huit organismes ont renseigné pour la première fois un bilan pédagogique en 2008, bien que leur activité de formation continue ne soit pas nouvelle. Étant donné leur poids, ils ont été retirés du calcul des évolutions. Ils sont cependant pris en compte dans les chiffres 2008.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Tableau 2 • Répartition des produits selon le statut des prestataires en 2008

En %

Origine des produits reçus	Entreprises	Organismes collecteurs	Pouvoirs publics pour leurs agents	Pouvoirs publics pour d'autres publics	Particuliers	Autres organismes de formation	Autres produits	Ensemble	Évolution 2008/2007 (1)
Statut des prestataires									
AFPA	2,0	5,6	0,2	9,1	0,7	0,0	2,2	3,9	+6,9
Autres établissements publics ou parapublics	1,4	1,8	62,3	6,7	2,7	3,9	8,1	7,7	+9,3
Éducation nationale et Greta	7,8	8,1	6,1	20,0	20,0	6,9	8,1	11,3	+1,1
Formateurs individuels	4,3	3,4	2,9	2,0	3,8	22,6	1,8	4,1	+5,3
Organismes consulaires	2,3	2,1	0,7	1,2	2,1	1,1	2,5	1,9	-7,0
Privé à but lucratif	55,1	45,5	19,2	16,3	50,3	37,5	32,3	39,7	+8,3
Privé à but non lucratif	27,1	33,5	8,6	44,7	20,4	28,0	45,0	31,4	+5,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Évolution 2008/2007 (en %)									
En % des financeurs	34,4	17,4	7,2	21,5	8,0	4,1	7,4	100,0	

(1) Huit organismes ont renseigné pour la première fois un bilan pédagogique en 2008, bien que leur activité de formation continue ne soit pas nouvelle. Étant donné leur poids, ils ont été retirés du calcul des évolutions. Ils sont cependant pris en compte dans les chiffres 2008.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

sont certes minoritaires mais les formations qu'ils dispensent étant plus longues que dans le secteur privé, ils ont formé un stagiaire sur cinq et assuré 29 % des heures-stagiaires pour un chiffre d'affaires représentant un quart du marché. L'Éducation nationale, avec le Cnam et les Groupements d'établissements publics locaux d'enseignement (Greta) sont des intervenants importants de la formation continue, avec 11 % du chiffre d'affaires (tableau 2). L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) occupe également une place non négligeable. En 2008, le chiffre d'affaires des prestataires publics augmente de 4 % malgré une baisse du nombre d'heures-stagiaires.

Le secteur de la formation demeure très concentré. Les 3 % d'organismes dont le chiffre d'affaires dépasse 3 millions d'euros réalisent 47 % du chiffre d'affaires global et forment 34 % des stagiaires, assurant 38 % des heures-stagiaires. À l'autre extrême, les organismes de moins de 150 000 euros de chiffre d'affaires représentent près des deux tiers des organismes, mais ne forment que 15 % des stagiaires. Ce sont les organismes de taille intermédiaire (150 000 à 1 500 000 euros de chiffre d'affaires) qui sont les moins dynamiques en 2008 ; ils voient leur nombre de stagiaires ou d'heures-stagiaires stagner voire baisser et leur part dans le chiffre d'affaires du secteur diminuer de 3 points.

Les prestataires les plus anciens gardent une part relativement large du marché : 32 % des stagiaires se forment auprès des 15 % d'organismes qui ont déclaré ou repris une activité avant 1990, soit légèrement plus que ceux qui s'adressent aux 28 % d'organismes ayant déclaré leur activité entre 1990 et 2000. Les organismes les plus anciens réalisent 37 % du chiffre d'affaires, contre 30 % pour ceux ayant déclaré leur activité entre 1990 et 2000. Leur part ne baisse que d'un point par rapport à 2007 alors que la part de ceux ayant déclaré leur activité entre 1990 et 2000 recule de 4 points. Les organismes les plus récents, ayant déclaré leur activité après 2000, représentent 57 % des prestataires et occupent un tiers du marché en chiffre d'affaires et heures-stagiaires réalisées. Leur chiffre d'affaires a augmenté de 18 % en 2008. Ils forment 39 % des stagiaires.

Les employeurs sont les principaux acheteurs de formation

59 % des formations sont financées par des employeurs, publics et privés, pour leur personnel (tableau 2). Les entreprises privées sont les principaux acheteurs de formation professionnelle continue (52 %). Elles les financent soit directement (34 %), soit par l'intermédiaire des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) (17 %), qui mutualisent les fonds des entreprises pour la formation.

Les entreprises et OPCA s'adressent majoritairement aux organismes de formation privés à but lucratif (55 % et 45 % de leur dépense), mais les OPCA ont plus fréquemment recours aux organismes à but non lucratif (34 % de leur dépense, contre 27 % de celle des entreprises). Ils s'adressent également trois fois plus à l'Afpa (6 % de leur dépense) que les entreprises (2 %).

Les pouvoirs publics, que ce soit pour leurs agents ou pour d'autres publics, représentent 29 % du chiffre d'affaires des organismes. Pour la formation de leurs agents, les administrations publiques ont nettement moins recours aux organismes et privilégient souvent la formation en interne ; de ce fait, elles contribuent à seulement 7 % des revenus du secteur. Lorsqu'elles passent par des prestataires pour former leurs agents, elles font très largement appel aux établissements publics (62 %). C'est le cas notamment de la fonction publique territoriale, pour le compte de laquelle le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a formé 740 000 agents territoriaux en 2008.

Cependant, pour la formation d'autres publics que leurs agents, les administrations constituent la deuxième source de revenu pour les organismes de formation, après les entreprises, en contribuant à hauteur de 22 % à leur chiffre d'affaires.

Les aides publiques financent principalement des formations réalisées auprès d'organismes à but non lucratif (45 % de la dépense), mais aussi beaucoup dans l'Éducation nationale et les Greta (20 % de la dépense).

Baisse du nombre de stagiaires demandeurs d'emploi

Conséquence logique de la part prépondérante des employeurs dans le financement de la formation continue, plus des deux tiers des stagiaires des organismes de formation sont des salariés (tableau 3). Ceux-ci se forment d'abord dans le secteur privé à but lucratif (47 %), puis dans le secteur privé à but non lucratif (24 %).

Les demandeurs d'emploi, principaux bénéficiaires du financement de stages par les pouvoirs publics, représentent un stagiaire sur huit. La moitié d'entre eux (49 %) se forme auprès du secteur privé à but non lucratif et à parts à peu près égales entre le privé à but lucratif et le public et parapublic (respectivement 25 % et 22 %). Le nombre de stagiaires demandeurs d'emploi baisse de 9 % en 2008 et leur part dans les différents publics recule de 2 points par rapport à 2007 (13 %) au profit des salariés, celle des autres publics – particuliers et autres stagiaires – diminuant également.

La durée des stages poursuit sa baisse

En 2008, une formation dure 67 heures en moyenne (tableau 4). Elle était de 69 heures en 2007 et 89 heures en 2000. Malgré une hausse

Tableau 3 • Répartition des publics selon le statut des prestataires en 2008 En %

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble
Statut des prestataires					
Privé à but lucratif	47	25	27	21	39
Privé à but non lucratif ...	24	49	21	58	32
Formateurs individuels	11	4	5	11	10
Public et parapublic.....	18	22	47	10	19
Ensemble	100	100	100	100	100
<i>Évolution 2008/2007 (en %) (1)</i>	+9,5	-9,0	-0,3	-5,7	+3,9
<i>En % des types de public.....</i>	68,3	12,6	5,9	13,2	100,0

(1) Huit organismes ont renseigné pour la première fois un bilan pédagogique en 2008, bien que leur activité de formation continue ne soit pas nouvelle. Étant donné leur poids, ils ont été retirés du calcul des évolutions. Ils sont cependant pris en compte dans les chiffres 2008.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Tableau 4 • Durée moyenne des formations selon les publics et le statut des prestataires en 2008

En heures

	Salariés	Demandeurs d'emploi	Particuliers	Autres stagiaires	Ensemble	Évolution 2008/2007 (en %)
Statut des prestataires						
Privé à but lucratif	57	74	170	81	65	-1,5
Privé à but non lucratif	42	95	109	21	50	+4,2
Formateurs individuels	62	41	58	66	61	-7,6
Public et parapublic.....	53	189	234	86	101	-9,8
Ensemble.....	53	109	181	45	67	-2,9
Évolution 2008/2007 (en %).....	-5,4	+4,8	-3,2	+7,1	-2,9	

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

ponctuelle en 2005, la baisse de la durée moyenne des formations se poursuit donc (graphique 2). Le découpage des formations en modules, c'est-à-dire en blocs homogènes de savoirs et compétences, dans lequel se sont engagés depuis plusieurs années les organismes de formation, explique en partie que les formations soient de moins en moins longues.

Néanmoins, cette tendance générale masque de grandes disparités entre les publics et les organismes de formation. La durée des formations des salariés a baissé de 5 % en 2008, elle est de 53 heures en moyenne, après 56 heures en 2007. Les salariés sont majoritairement formés dans le secteur privé à but lucratif pour lequel la durée moyenne baisse de 1,5 %.

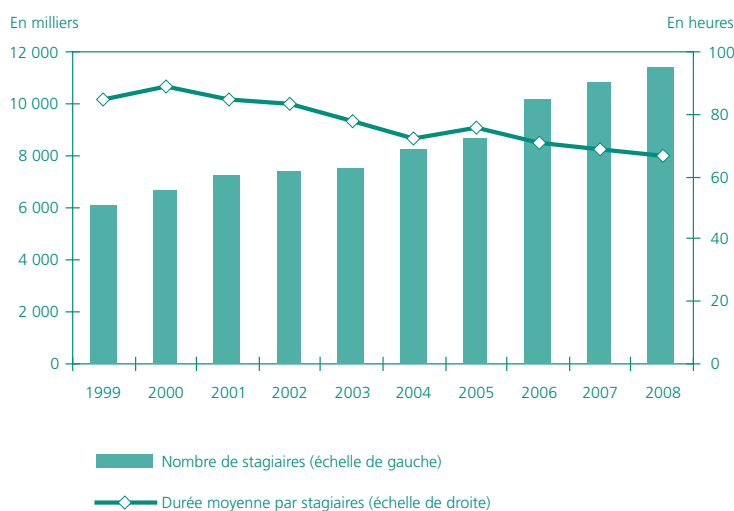
Pour les demandeurs d'emploi, la durée augmente de 5 heures (soit +5 %), pour atteindre 109 heures en moyenne. Cette hausse s'observe essentiellement dans le secteur privé à but non lucratif et dans une moindre mesure dans le secteur privé à but lucratif car les demandeurs d'emploi se forment beaucoup dans le secteur privé à but non lucratif, où la durée moyenne de formation croît de 4 %.

La durée moyenne de formation des particuliers diminue de 3 % et retrouve un niveau légèrement supérieur à celui atteint en 2005 (181 heures). Les particuliers sont en effet majoritairement formés par le secteur public et parapublic, secteur dans lequel la durée de formation baisse de manière importante (-10 %).

Une orientation des stagiaires vers les spécialités des services au détriment des disciplines générales

La réduction de la durée de formation résulte aussi des choix de formation faits par les stagiaires :

Graphique 2 • Stagiaires et durée moyenne de formation



Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

res : ceux-ci s'orientent de plus en plus vers les spécialités des services au détriment notamment des disciplines générales, plus longues (tableau 5). En 2008, les formations aux spécialités des services sont les plus suivies avec 63 % des stagiaires et 55 % des heures-stagiaires tandis que les disciplines générales représentent 16 % des stagiaires et 23 % des heures-stagiaires. La part des stagiaires formés est en hausse de 3 points pour les formations aux spécialités des services et en repli de 2 points pour les disciplines générales.

Tableau 5 • Répartition des stagiaires et des heures-stagiaires selon les domaines de formation en 2008

	Stagiaires	Évolution 2008/2007 (en points)	Heures-stagiaires	Évolution 2008/2007 (en points)
Disciplines générales	16	-1,5	23	-0,8
Spécialités de la production	7	+0,6	12	+0,9
Spécialités des services	63	+2,3	55	+0,9
Domaines du développement personnel	14	-1,3	10	-1,1
Ensemble.....	100	-	100	-

(1) Huit organismes ont renseigné pour la première fois un bilan pédagogique en 2008, bien que leur activité de formation continue ne soit pas nouvelle. Étant donné leur poids, ils ont été retirés du calcul des évolutions. Ils sont cependant pris en compte dans les chiffres 2008.

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

Une formation sur dix concerne la sécurité des biens et des personnes

En 2008, les dix spécialités de formation les plus suivies cumulent 60 % des stagiaires et 49 % des heures-stagiaires (tableau 6). Elles sont en moyenne plus courtes (50 heures) que la moyenne des formations (67 heures). Il s'agit essentiellement de formations aux spécialités des services, ainsi que de formations générales ou de formations de développement des capacités.

Avec environ 10 % des stagiaires, les formations à la sécurité des biens et des personnes (hygiène et sécurité) arrivent en tête en 2008 en termes de nombre de stagiaires formés. Elles détrônent les formations générales (pluridisciplinaires) de la première place qu'elles avaient conquise en 2005 et qui rétrogradent, pour leur part, à la cinquième place. Elles restent favorisées par le code du travail. La loi du 6 décembre 1976 relative à la prévention des accidents du travail, reprise dans l'article L. 4141-2 du code du travail, oblige en effet l'employeur à organiser une formation pratique et appropriée à la sécurité pour les salariés qu'il embauche ou qui changent de poste. De plus, depuis 2002, toutes les entreprises doivent tenir à jour un document unique d'évaluation des risques professionnels et établir un programme annuel de prévention de ces risques. Enfin, depuis 2004, ces formations sont imputables sur le montant de la participation des entreprises lorsqu'elles s'insèrent dans le cadre d'actions de formation professionnelle continue entendues au sens de l'article L.6313-1 du code du travail. La durée de ces formations à la sécurité est stable (34 heures en moyenne).

En deuxième place, viennent les formations plurivalentes des échanges et de la gestion, avec la même proportion de stagiaires qu'en 2007 (8 %)

Tableau 6 • Les dix premières spécialités de formation en 2008

	En % des stagiaires	En % des heures-stagiaires	Durée moyenne (en heures)
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y. c. hygiène et sécurité)	10,4	5,3	33,5
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (gestion, commerce, transport, finances, ressources humaines)	8,3	3,3	26,2
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociale et professionnelle	6,7	4,2	41,3
Transport, manutention, magasinage	6,2	4,2	44,3
Formations générales	6,0	12,8	94,0
Santé	5,8	5,3	59,6
Enseignement, formation	4,9	1,6	22,1
Commerce, vente	4,4	7,4	110,0
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données ...	3,6	2,3	41,3
Développement des capacités comportementales et relationnelles	3,6	2,4	44,3
Ensemble des 10 premières spécialités	59,9	48,8	50,0

Champ : organismes d'enseignement ou de formation continue (secteurs NAF rév.2 : 85.31Z, 85.32Z, 85.41Z, 85.42Z, 85.59A et 85.59B) ayant réalisé des actions de formation continue. France entière.

Source : bilans pédagogiques et financiers, traitement Dares.

et une durée moyenne de 26 heures. Elles sont particulièrement suivies par les agents publics territoriaux auprès du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Les formations relatives au développement des capacités d'orientation, d'insertion sociale et professionnelle, destinées principalement aux demandeurs d'emploi, tiennent en 2008 la troisième place avec 7 % des stagiaires et 4 % des heures-stagiaires (contre 8 % et 5 % respectivement en 2007).

Les spécialités plus longues comme les formations générales reculent à la cinquième place avec 6 % (contre 7 % en 2007) des stagiaires mais 13 % des heures-stagiaires (contre 11 % en 2007).

Annie DELORT (Dares).

Pour en savoir plus

[1] Mainaud T. (2009), « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2007 », *Premières Synthèses* n° 49-2, Dares.

[2] Mainaud T. (2009), « L'offre de formation continue en 2007 », *Premières Synthèses* n° 40.4, Dares.

[3] Michun S., Simon V., Valette A. (2010), « La formation professionnelle continue comme activité secondaire, structuration du marché et nature de l'offre en questions », *Net.Doc* n° 61, Céreq.

LA DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ET LE BILAN PÉDAGOGIQUE ET FINANCIER

Aucune condition juridique particulière n'est imposée pour exercer une activité de formation professionnelle continue. Néanmoins, outre le respect d'une comptabilité et d'une réglementation spécifiques, les organismes de formation sont soumis à certaines obligations administratives, dont la déclaration d'activité et le bilan pédagogique et financier (articles L. 6351-1 et L. 6352-11 du code du travail). Ces obligations s'appliquent aux établissements ayant une autonomie financière, c'est-à-dire ayant la capacité de souscrire des conventions de formation.

La déclaration d'activité

Depuis 2003, chaque organisme réalisant effectivement des actions de formation professionnelle, de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience visées à l'article L. 6313-1 du code du travail doit effectuer une déclaration d'activité. Il fait cette déclaration dès la conclusion de la première convention ou du premier contrat de formation professionnelle avec des tiers. La déclaration devient caduque si l'activité de formation est nulle pendant deux années consécutives. S'il souhaite de nouveau réaliser des actions de formation, il doit procéder à une nouvelle déclaration d'activité et apparaître en tant que nouvel organisme de formation. La déclaration d'activité a remplacé la déclaration d'existence.

Le bilan pédagogique et financier

Qu'il exerce son activité de formation continue à titre principal, à titre accessoire ou en situation de sous-traitance, tout prestataire doit établir chaque année un bilan pédagogique et financier. Le bilan doit être renseigné à partir du moment où la préfecture enregistre au minimum un euro de chiffre d'affaires. Les bilans pédagogiques et financiers comportent trois parties. La première sert à identifier l'organisme. La deuxième aborde son activité annuelle sous l'aspect financier. Elle renseigne d'une part sur les ressources qui résultent de conventions de formation avec des commanditaires privés ou publics ou de contrats avec des particuliers ; elle renseigne d'autre part sur les charges de l'organisme. La troisième partie concerne les stagiaires accueillis et les heures de formation. En 1996, le bilan a été modifié : il est rapproché de l'année comptable de référence de l'organisme et apprécie l'origine des ressources selon les financeurs réels et non selon le type de convention signée. La comparaison avec les résultats des années antérieures à cette date doit donc être faite avec prudence.

Une acception large de la formation dans les bilans pédagogiques et financiers

Dans les bilans pédagogiques et financiers, le vocable « formation » recouvre un champ plus large que son acception courante. Il intègre notamment des prestations d'évaluation ou d'accompagnement, comme l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience ou les bilans de compétence. C'est ce concept qui est utilisé dans cette publication.

En revanche, les sources usuelles sur la formation, comme les enquêtes Emploi ou Formation continue de l'Insee, se limitent au champ traditionnel de la formation.

Apports et limites des bilans pédagogiques et financiers

Les bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte) ; ils sont exploités par la Dares. Ils permettent de connaître l'activité contractuelle de formation continue sur le marché concurrentiel. En revanche, ils ne retracent pas les formations réalisées « en interne » par les entreprises privées ou les administrations. Par ailleurs, ils ne décrivent pas l'activité réalisée directement pour le compte des pouvoirs publics par certains organismes et financée par une subvention spécifique, tels notamment les programmes d'action subventionnés de l'Afpa. Concernant l'Afpa, il faut également noter que les BPF ne rendent qu'imparfaitement compte de son activité dans la mesure où, d'une part, les subventions versées à l'Afpa peuvent être comptabilisées de manière diverse au niveau régional et où, d'autre part, en 2008 le financement de l'activité de formation des demandeurs d'emploi est en profonde transformation du fait de son transfert aux conseils régionaux. Enfin, l'apprentissage ne fait pas partie de ce champ, les bilans pédagogiques et financiers le considèrent comme relevant de la formation initiale.

Les questions portant sur les objectifs généraux des prestations dispensées ont été modifiées dans le formulaire du bilan pédagogique et financier en 2007. Les organismes étaient auparavant interrogés sur le niveau de la formation dispensée. Ils doivent à présent indiquer les objectifs généraux des prestations dispensées en distinguant entre les formations visant une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles, les autres formations continues, et les prestations d'orientation et d'accompagnement.

Les résultats obtenus semblent indiquer que certains organismes de formation n'ont pas encore intégré cette modification et continuent de répondre en termes de niveaux visés plutôt que de certifications enregistrées au RNCP. Faute d'assurance sur sa fiabilité, et dans l'attente d'une meilleure homogénéisation des pratiques de remplissage, le détail des stages par objectif et niveau visés n'est pas présenté cette année. Les prestations d'orientation et d'accompagnement semblent néanmoins bien identifiées ; elles représentent en 2008 une prestation de formation sur dix, la moitié de ces actions ayant eu lieu auprès du milieu associatif (privé à but non lucratif).

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Télécopie : 01.44.38.24.43 / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253-1545.

